

# 450 signatures pour Bridoire

*La deuxième manifestation pour la sauvegarde du château de Bridoire a motivé plus de 600 personnes, dont 450 ont signé une pétition dimanche dernier*

**L**e rendez-vous était pris depuis l'an dernier, devant le chatelet d'entrée de Bridoire. L'association des Amis de Ribagnac continue son tranquille — mais vigoureux — travail de sensibilisation publique au cas Bridoire.

L'an dernier, l'introduction d'une demande de classement d'office du château menacé de ruine avait été acquise, et devait être présentée devant le conseil d'État, après l'avis favorable de différentes commissions liées aux affaires culturelles régionales et nationales. Roland Dumas a récemment confirmé aux membres de l'association que le dossier passerait très prochainement à l'ordre du jour. Il ajoute, dans son courrier, que les courriers au propriétaire présumé de Bridoire sont restés sans réponse. Ce qui, maintenant, ne surprend plus personne.

## UNE AFFAIRE DÉLICATE

Quelques jours avant la manifestation, Jean Wullemme, sous-préfet de Bergerac, avait rencontré le maire de Ribagnac, Norbert Rondonnier, puis deux responsables de l'association, Jean-Claude Carrère et Claude Leroy, afin de les mettre en garde contre les éventuels débordements d'un tel rassemblement. Non seulement à cause du nombre de personnes potentiellement présentes, mais aussi parce que ce type de manifestation peut attirer des individus dénués de bonnes intentions concernant Bridoire. Qui peuvent, malheureusement, trouver sur place les indications pour pénétrer à l'intérieur du château, lesquelles sont devenues le secret de Polichinelle. Sur place, dimanche dernier, l'association avait parfaitement organisé cette manifestation très conviviale qui avait des allures d'après-midi-champêtre. Deux tentes étaient équipées de matériel audiovisuel afin de visionner les différents reportages réalisés l'an dernier, sur Bridoire. Des panneaux présentaient le press-book le plus récent du château, les courriers échangés



Trois heures de siège devant Bridoire (Photo Schaentgen)

avec la DRAC, le ministère de la culture, et celui de l'intérieur en la personne de Roland Dumas. Aucun débordement, malgré les 600, et plus, personnes rendues sur les lieux.

L'association vendait des cartes postales représentant Bridoire pour financer ses travaux et recueillait des adhésions.

450 personnes ont signé la pétition qui circulait sur place. L'émotion très justifiée des amoureux de Bridoire n'a, jusque-là, pas enfreint les limites du domaine privé. Sans doute peut-on se demander, comme le fait Véra de Commarque, déléguée pour la Dordogne de Vieilles maisons françaises, si la modération

n'est pas de mise dans une telle affaire, « qui concerne un patrimoine privé et même si l'on peut s'émouvoir de l'abandon du site ».

## UNE BONNE MOBILISATION

Plusieurs élus locaux étaient présents. Les maires des communes des alentours, Michel Bourgeois, le conseiller général du canton, le député Michel Suchod, plusieurs fois interrogé à propos des interférences politiques de l'affaire.

Alain de Swarte, président de l'association Sauvegarde du Périgord était venu, ainsi qu'Olivier Poissant, fondateur de l'association Adiluais, qui s'occupe de la restauration de châteaux historiques. Olivier

Poissant avait également créé une association des Amis de Bridoire, dans l'ignorance de celle qui existe déjà. Il est probable que les deux vont fusionner pour travailler ensemble et échanger leurs compétences et leurs moyens d'action.

Côté affaires culturelles, le dossier Bridoire semblerait donc avancer, même si les choses vont toujours très lentement dans ce type d'affaire. D'autant qu'il est important de mesurer la situation du propriétaire et d'intervenir avec beaucoup de précautions en l'absence de réponse de sa part. Bridoire est d'abord un domaine privé...

Justement, côté propriétaire,

l'association a exploré toutes les pistes avant de lancer les offensives « administratives ». Le gérant de la société qui a acquis Bridoire en 1978, Léon Boissier-Palun, aurait confirmé au consul général de France à Abidjan, Pierre Brunet de Courssou — originaire de Pomport, donc sensible aux aventures de Bridoire — être le réel propriétaire.

On apprend enfin, de source sûre, que le propriétaire serait décidé à envisager de vendre Bridoire, si un acquéreur intéressant se manifestait. Peut-être est-ce maintenant l'objectif à poursuivre...

I. DE MONTVERT-CHAUSSEY



## Bridoire est classé!

*Le Conseil d'Etat a enfin statué sur le classement, dans sa totalité, du château de Bridoire en déshérence depuis plusieurs années. Le décret est paru au journal officiel le 31 juillet*



Le château est perdu dans les broussailles (Ph.J. Schoentgen)

Personne ne s'attendait à une décision aussi rapide du Conseil d'Etat, décision qui intervient alors que tous les responsables, partenaires et interlocuteurs sont en vacances. Le château de Bridoire, à Ribagnac, dont les éléments extérieurs étaient inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques (I.S.M.H.) depuis presque deux ans, est désormais classé « dans sa totalité », malgré l'opposition tacite du propriétaire.

Léon Boissier-Palun, en effet, ne s'est jamais manifesté d'une quelconque façon suite aux propositions des Affaires Culturelles. C'est lui qui avait signé devant Me François Latour à Périgueux, en août 78, l'acte d'achat de la propriété de Bridoire au nom de la société sénéga-

laise Roume-Boufflers. C'est donc lui qui a été vainement contacté, à Paris ou en Normandie par le maire de Ribagnac, par l'Association des Amis de Ribagnac (et de Bridoire), par les médias, par les instances locales et régionales. Par le Ministère de la Culture enfin, au moment de l'inscription à l'inventaire, puis lors d'une proposition en règle pour le classement du château. Aucune réaction non plus lors d'intéressantes propositions de rachat.

C'est donc contre son gré que s'est opéré le classement d'office de Bridoire, le 31 juillet dernier, devant le Conseil d'Etat. Un dossier qui a suivi rapidement son cours : inscription à l'ISMH il y a deux ans, avis favorable de la Commission Supérieure des Monuments Historiques à Paris en 1991 pour un éventuel classement d'office, passage devant le Conseil d'Etat en mai 92, et enfin, décret d'application le 31 juillet dernier.

### UN AVENIR INCERTAIN

C'est le soulagement, du côté de l'association, qui voit deux années d'efforts récompensés. Mais si la mécanique est mise en place, elle ne démarrera pas si rapidement. A la Direction régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.), on rappelle qu'il s'agit d'une mesure administrative, entraînant deux cas de figure, lesquels nécessitent un contact réel avec le propriétaire : soit il s'oppose à toute intervention, et c'est le point mort, soit l'Etat s'autorise des travaux d'office, en cas d'urgence caractérisée. Mais ce type de décision reste très exceptionnel, dans la mesure où il représente, à terme, une atteinte à la propriété privée. Cette propriété, en l'occurrence, n'appartient pas à un Français. D'où l'éventuelle interférence de considérations politiques.

Que faut-il faire maintenant, a-t-il été demandé à la D.R.A.C. : « Maintenir la pression ». Quant à l'association, qui ne s'est pas sentie soutenue localement par le pouvoir politique, selon les propos de Claude Leroy, secrétaire des Amis de Ribagnac, elle va donc revoir ses stratégies, structurer son organisation. Elle avait recueilli près de 50 adhésions, et 750 signatures sur sa pétition lors de la manifestation du 14 juin devant Bridoire (cf Sud-Ouest Dimanche du 5 juillet). Cette pétition avait été envoyée au ministère de Jack Lang, sans réponse, mais

avec le résultat que l'on apprend aujourd'hui. « Ce résultat nous encourage à poursuivre, affirme Claude Leroy. Nous aurons une réunion en septembre, la première sur la voie d'une solution possible, même à longue échéance ». Il est vrai que le gros-oeuvre tient le coup, et qu'il n'y a plus grand-chose à piller à l'intérieur du château et de son enceinte. Reste toutefois le problème très urgent du pigeonnier, qui ne reste debout que par miracle.

I. de MONTVERT-CHAUSSEY



# Bridoire : le temps immobile

Dimanche après-midi, plus de deux cents personnes sont venues marquer leur solidarité à la cause du château de Bridoire. Manifestation dans le calme

I. de Montvert-Chaussy

La gendarmerie a fait des rondes tranquilles au cours de l'après-midi. Sans souci : les meneurs de l'association de Bridoire sont généralement plus tempérés que provocateurs. Pas de tente cette année pour visionner un vidéo sur le château, pas de grand battage de micros. Juste une très belle voiture ancienne venant des collections du château de Sanxet (Monbazillac), et qui donnait l'impression que le temps s'était arrêté, pour le château, à une époque fort ancienne, quelques panneaux, des cartes postales...

L'Association des Amis de Ribagnac avait prudemment renoncé à la pose d'une bâche sur la toiture au dessus de la chambre de la marquise. Celle-ci, ou du moins son fantôme désolé, dormira donc dans l'appréhension d'un effondrement. Tout comme le pigeonnier, qu'un seul coup de vent pourrait bien achever. Mais le président Jean-Claude Carrère a toutefois invité les personnes présentes à couper symboliquement, sans l'arracher, un morceau du lierre envahissant le mur d'enceinte.

## TOUJOURS ATTENDRE

Là où sonnaient un peu trop rapidement l'an dernier les tambours de la victoire, à la suite du classement d'office du château, l'amertume se fait sentir. Incompréhension plutôt que promesses non tenues, il est manifeste que l'association s'attendait à voir enfin des travaux rendre un peu de son âme au château. Mais le dernier courrier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est ferme : le désaccord avec le propriétaire doit être confirmé. Impossible de jouer avec le domaine privé. L'espoir, aujourd'hui, c'est le député Daniel Garrigue, qui jouait à Bridoire quand il était gamin, et y est attaché. L'association l'a rencontré en février, lors de l'Assemblée Générale de l'Office du Tourisme. Il y a quelques jours, Daniel Garrigue confirmait avoir eu un entretien avec Léon Boissier-Palun, qui se serait déclaré mécontent des rumeurs ayant couru un temps sur Bridoire, château de Bokassa. D'abord une vente consentie officiellement à 700 000Fr alors que des acheteurs éventuels en proposaient 1,7 millions de francs. Et cette rumeur Bokassa, née très simplement d'une coïncidence : on a commencé à parler du « cas Bridoire » à l'époque où la belle-fille de Bokassa venait



L'association rêvait de voir à Bridoire la fameuse école d'horticulture... (Ph. J. Schoentgen)

rendre visite à sa mère près de Bergerac, et laissait chez les commerçants des chèques au nom « Bokassa ». Il se peut qu'il n'y ait rien de plus, même si les deux hommes, occupant chacun de hautes fonctions, ont pu avoir l'occasion de se rencontrer.

## PROPOSITIONS

On sait également que Daniel Garrigue jugerait d'un bon oeil l'implantation de l'école d'horticulture à Bergerac. Or, l'association a rencontré sur ce sujet le sénateur-maire Michel Manet, en décembre 92, pour émettre cette suggestion. Mais le maire de Bergerac n'avait pas été saisi de la recherche d'un lieu d'accueil. Et cette proposition n'aurait peut-être fait qu'irriter davantage le propriétaire...

Les Amis de Ribagnac cherchent désormais des appuis. Ils se sont rapprochés de l'ARAH, qui travaille à la sauvegarde des vestiges du château de La Force, puis de l'association qui s'occupe du château de Fages, à St Cyprien. Enfin, ses contacts avec la DRAC restent permanents, même si rien de concret n'a encore pu se faire. L'état des lieux est impossible, puisqu'il n'est

pas autorisé d'entrer dans l'enceinte; il paraît donc difficile que le dossier d'études envisagé par Bernard Fonquernie, architecte en chef des Bâtiments de France pour la région Aquitaine, puisse démarrer. Il faudra manifestement un temps certain pour que l'administration décide la défaillance du propriétaire, et sa substitution. Du temps, et un budget.

## REACTIONS

Cependant, Léon Boissier-Palun a « bougé » ces derniers jours. Là où aucune plainte n'avait été déposée malgré des cambriolages et des actes de vandalismes fréquents - et dramatiques -, le voilà qui porte plainte pour une intrusion dans le château (voir nos éditions de jeudi et vendredi derniers), contre l'association, contre le maire de Ribagnac. Qui rencontre Daniel Garrigue (que nous n'avons pas pu joindre dimanche)... Pour certains, cet homme a donc un visage, même si son cœur ne penche pas du côté patrimoine. Du moins, patrimoine périgourdin, car son château en Normandie est en excellent état. Finalement, Sheila aurait du insister quand le précédent propriétaire refusait de lui vendre son château. Mieux lui semblait

un diplomate plutôt qu'un membre du show-bizz. On voit le résultat : les dernières portes intérieures ont été emportées le 3 mars dernier, en camion.

Une question reste à se poser tout de même : avec tout le battage entrepris autour de Bridoire, le pro-

priété ne peut-il craindre un accueil furieux, des réactions verbales répressives? Le malaise devrait-il l'emporter sur la raison... Pourquoi maintenant ne pas appeler à la rescousse, c'est la mode pour les grandes actions, un acteur ou autre personnage médiatique qui brandirait les couleurs de Bridoire.



# Bridoire : l'association veut le château!

Les amis de Bridoire veulent constituer une SCI pour acquérir le célèbre site historique, bien que ce dernier ne soit pas à vendre. Ils envisagent par ailleurs d'entamer une procédure pour abandon de bien immobilier



« L'association historique de Ribagnac, sauvegarde du château de Bridoire » a tenu son assemblée générale. Loin de désarmer, elle sonne l'assaut tous azimuts ! photo Jacky Schoentgen

Jérôme Souffrice

Après l'espoir suscité par la mesure de classement du château de Bridoire qui avait été prise, il a un peu plus d'un an, c'est l'amertume qui aujourd'hui prédomine parmi les membres de « l'association historique de Ribagnac, sauvegarde du château de Bridoire ». « En dépit des mises en demeure adressées par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) afin d'entreprendre des travaux de rénovation, l'actuel représentant des propriétaires (dont l'identité véritable demeure un mystère), M. Boissier-Pallun, continue de faire la sourde oreille. Et le château, qui est totalement à l'abandon depuis 1978, se dégrade de jour en jour » déplore M. Claude Leroy, le secrétaire de l'association de sauvegarde.

Cette dernière a tenu samedi son assemblée générale annuelle, à la salle des fêtes de Ribagnac. Après avoir rappelé les différentes démarches entreprises tout au long de l'année écoulée afin d'assurer la préservation de ce patrimoine historique, l'association a clairement affirmé sa ferme volonté de ne pas se cantonner dans ce dialogue de sourds. Elle a en effet l'intention de multiplier les initiatives, parfois spectaculaires, d'ici la fin de l'année.

Ainsi, début octobre, des responsables de l'association vont ren-

trer le préfet de la Dordogne. Entrevue au cours de laquelle ils vont demander que l'architecte des bâtiments de France, M. Oudin, puisse accéder au château afin d'évaluer l'urgence des travaux à entreprendre. Des travaux qui, selon l'association, deviennent impérieux concernant le pigeonnier, les toitures et certains murs datant du XIII<sup>e</sup> siècle.

## LE POIDS DU COURRIER

M. Boissier-Pallun va par ailleurs être l'objet d'un imposant courrier d'ici le 31 décembre. En effet, l'association compte tout d'abord lui adresser un dossier photographique témoignant de l'état de délabrement du château de Bridoire. Chacun des adhérents va ensuite à tour de rôle, lors du dernier trimestre, envoyer au propriétaire un courrier portant la mention « Sauver Bridoire ». Déterminé à mettre la pression, les amis de Bridoire envisagent même, au cas où la situation n'évoluerait pas, d'adresser au domicile de M. Boissier-Pallun, à Paris, une caisse contenant les restes de la statue en pierre.

Fort du soutien qu'elle rencontre (comme en témoignent les 63 nouvelles adhésions enregistrées en un an), l'association ne compte pas en rester là. Elle souhaite en effet que ce site historique prestigieux puisse

être racheté. « Nous connaissons plusieurs acquéreurs sérieux qui seraient prêts à acheter le château de Bridoire, à le rénover et à organiser des visites » affirme M. Leroy.

## L'ASSOCIATION SUR LES RANGS!

Parmi ces acquéreurs éventuels, l'association historique de Ribagnac, elle-même! En effet, elle compte fonder une SCI (Société Civile Immobilière) qui regrouperait, outre ses adhérents, des particuliers, des mécènes et des communes.

Reste que ce projet se heurte à un écueil de taille: comment se porter acquéreur d'un bien immobilier qui n'est pas à vendre! Or, depuis 1978, M. Boissier-Pallun n'a jamais manifesté la moindre intention de se débarrasser du château de Bridoire, en dépit des diverses propositions qui lui auraient été faites.

Qu'à cela ne tienne. L'association historique de Ribagnac a plus d'un tour dans son sac! Ainsi, la dernière procédure envisagée est d'inciter la commune de Ribagnac où est implanté le château de Bridoire, à effectuer un constat d'abandon d'un immeuble en se basant sur la loi du 2 août 1989. Une procédure longue courant généralement sur deux ans mais qui, si elle aboutissait, pourrait déboucher sur une mesure d'expropriation.

## EPISODE JUDICIAIRE

Le sort du château de Bridoire, qui visiblement soulève bien des passions, connaît également un épisode judiciaire. En effet, au mois de juin dernier, M. Boissier-Pallun avait déposé plainte à l'encontre du maire de Ribagnac, M. Norbert Rondonnier et de responsables de l'association pour la sauvegarde du château de Bridoire au moment où ces derniers organisaient une manifestation « contre l'abandon » du site. Cette plainte pour « incitation à la com-

mission de délits par propagation consciente de fausses informations » poursuit son cours. La preuve, l'après-midi, M. Boissier-Pallun, accompagné de son conseil, Me Dardine, était précisément entendu en son dépôt de plainte par le juge d'instruction bergeracois, M. Albert Gaudino.

En attendant le dénouement de cet épisode judiciaire, l'association de sauvegarde, loin de désarmer, prend de plus bel son cheval de bataille.

1279721



1279695

# Croisade pour Bridoire

Pour la troisième année consécutive, les Amis de Ribagnac organisent une manifestation tranquille destinée à sensibiliser l'opinion publique et les autorités à la déchéance du château de Bridoire

## I. de Montvert-Chaussy

Il n'y aura bientôt plus de portes. Elles ont été emportées, en camion, en toute impunité, presque sous les yeux des habitants des environs. C'est un membre de l'association qui a dû aller replacer un cadenas sur place, après le travail des vols-en-l'air. Les gangs de la pierre de taille attendent sans doute patiemment que les murs eux-mêmes se démantèlent pour venir se servir. Encore une fois, en toute impunité. Car le propriétaire ne portant pas plainte, ni ne se manifestant, pourquoi se gêner, n'est-ce pas, à ce libre-service du Monument Historique...

## SNIFF ET TAGS

Plus de vitraux, plus de plancher en épis... Les coffrages 1900 des cheminées ont disparu. Si l'extérieur a toujours fière allure derrière ses enchevêtrements de lierre, l'intérieur n'est qu'une ruine sordide, palais des squatters à la poudre blanche et de la misère bleu méthylène des taggers. On souffre pour la mémoire de Bridoire, l'un des plus charmants châteaux de la Dordogne, qui pleure en silence derrière ses hauts murs. En silence, mais pas seul. Les amoureux de Bridoire veillent, s'éplorent avec les pierres, et maintiennent une pression parfois désabusée. Satisfaits, pourtant, du développement d'un intérêt général pour Bridoire. Satisfaits de la réalisation d'une petite plaquette sur le château, sponsorisée très spontanément, vendue 10 francs au profit de

l'Association (siège à la Mairie de Ribagnac, 24240).

## AFFAIRE CLASSEE?

Juillet 92 : l'ensemble Bridoire est classé d'office. Ce qui signifie qu'en l'absence du propriétaire, l'Etat peut se substituer à lui pour certains travaux d'urgence. Jean-Claude Carrère, nouveau président de l'association, espérait que le pigeonnier serait sauvé dès les premiers mois de 1993. Il n'en est rien. Le pigeonnier ne tient que sur ses colonnes, maigres béquilles qui n'auront bientôt plus rien à soutenir. Bridoire classé, c'est très bien. Mais tout est désormais entre les mains de l'administration, avec ses langages réglementaires. Pas facile, même pour l'Etat, de toucher à la sacro-sainte propriété privée, surtout si elle flirte avec le champ des Affaires étrangères (le propriétaire est originaire du Bégin).

## UNE BACHE, UNE SERPE

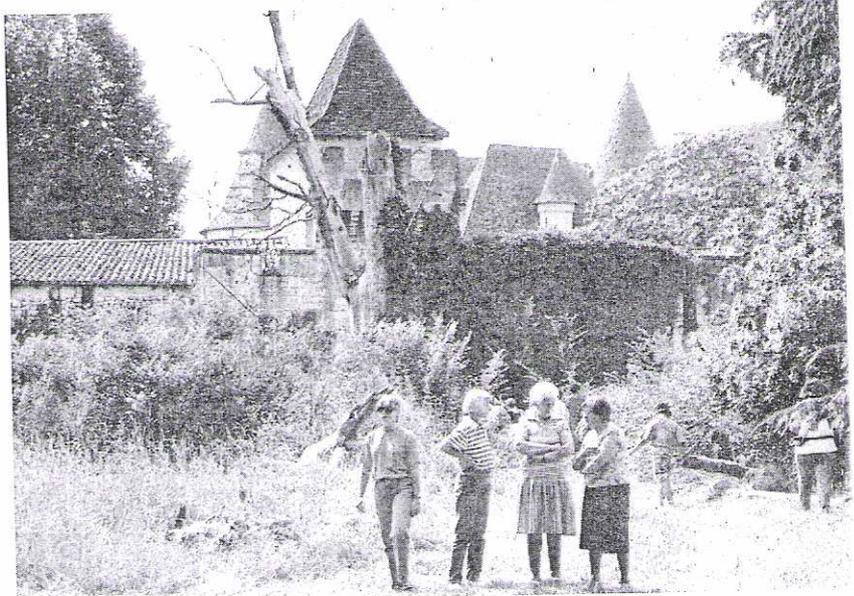
Depuis trois ans, le premier week-end de juin ramène hors l'enceinte du château ses amoureux les plus fidèles, et des curieux de plus en plus nombreux. « A chaque fois, rappelle Claude Leroy, un des membres de l'association, nous avons obtenu un petit quelque chose. Ça nous encourage, mais ça n'est pas suffisant ».

Dimanche 6 juin, les adhérents

de l'association se montreront un peu plus effrontés que d'habitude. D'abord en posant une bache sur la toiture, là où elle menace de s'effondrer sur la chambre de la Marquise. Ensuite, en demandant symbolique-

ment aux visiteurs de se munir d'une serpe : opération lierre pour montrer au château qu'on ne l'abandonne pas derrière son avantageux manteau de verdure. Toujours avec les mêmes consignes de calme, de

non-franchissement de l'enceinte. Par respect pour la propriété privée, certes, mais aussi à cause du danger que représente désormais Bridoire : le puits, déshabillé de ses pierres, affleure le sol...



Le château de Bridoire: la lutte contre l'abandon continue. Une manifestation aura lieu le 6 juin. (photo Jacky Schoerigen)

ENDRE

## Un franc pour Bridoire

24 2 94  
1994

■ Ce sont les dommages et intérêts accordés au propriétaire de la SCIA du château de Bridoire à Ribagnac, et qui sont dus solidairement par les cinq jeunes gens — dont une fille — surpris alors qu'ils sortaient du château, un soir de juin dernier. Tous les cinq, âgés de 19 ou 20 ans, étaient venus de Girondé pour passer la soirée dans une boîte de nuit. Ils ont voulu tenter l'aventure de Bridoire, et le chef d'inculpation retenu contre eux était la violation de domicile par escalade. Pour trois d'entre eux, s'ajoutait la détention et l'usage de stupéfiants, en l'occurrence un peu moins d'une barrette de cannabis achetée à Bordeaux. Aucun avocat ne les défendait; le plaignant était représenté par M<sup>e</sup> Eliane de Lapeyade qui a rappelé que le propriétaire de la SCIA était

« attaché à son droit de propriété ». Quant au procureur, M<sup>me</sup> Ruiz, elle a insisté sur l'ignorance que l'on a de ce que font les visiteurs à l'intérieur du château, qui fait l'objet de plusieurs procédures. Ce qui signifiait qu'il est d'autant plus dangereux de se faire surprendre dans le château qu'il est parfois fréquenté par des clandestins d'un autre acabit que ces cinq étudiants un peu dépassés par les événements. Ils devront donc payer un franc de dommages et intérêts à la SCIA du château de Bridoire, et 1000 francs d'amende solidairement. Ceux qui ont tâté du cannabis se sont vus infliger 1000 francs d'amende chacun. Au titre de leur introduction à l'intérieur du domaine privé, chacun a été condamné à 1000 francs d'amende assortis du sursis.

1993

PATRIMOINE 4-6-93

## Le feuilleton de Bridoire

Nouvel épisode : le propriétaire dépose plainte contre le maire de Ribagnac et l'association de sauvegarde qui organise ce dimanche une nouvelle manifestation « contre l'abandon »

Ce dimanche 6 juin, l'association des « Amis de Ribagnac pour la sauvegarde du château de Bridoire » organise une nouvelle manifestation sur le site. Les membres de l'association se proposent notamment de poser une bache sur la toiture, là où elle menace de s'effondrer et de tailler le lierre.

Cette manifestation va se dérouler au moment où l'association, ainsi que le maire de la commune de Ribagnac, Norbert Rondonnier, font l'objet d'une plainte déposée par M<sup>e</sup> Dandine au nom du propriétaire du château, M. Boissier-Palun, diplomate béinois. Une plainte pour « incitation à la commission de délits par propagation consciente de fausses informations ». Parallèlement, un recours aurait été engagé auprès du conseil d'Etat dans le but de faire annuler le classement du château « monument historique », classement « d'office » qui est intervenu en juillet dernier. Mais ce dernier point n'a pas été confirmé. Le

classement en tout cas oblige le propriétaire à effectuer certains travaux et il n'est pas impossible que ce dernier nourrisse le sentiment de n'être plus tout à fait maître chez lui !

C'est la première fois dans l'histoire mouvementée du château de Bridoire qu'une plainte est déposée contre l'association de sauvegarde et contre le maire de la localité où se situe le monument. M<sup>e</sup> Dandine s'est refusé à tout commentaire sur les intentions de son client, se limitant à dire que celui-ci ne manquerait sans doute pas d'intervenir, au cas où l'association persisterait.

Quant au maire de Ribagnac, il prend la chose avec philosophie et aurait tendance à considérer que le propriétaire inverse un peu les rôles : « il nous reproche d'être responsable des dégradations au travers de diverses manifestations. Mais il faut prendre les choses dans l'autre sens : c'est parce que le château se dégradait qu'une association de sauvegarde a été créée ! »

# Les chevaliers de Bridoire s'organisent

Parution du premier bulletin de liaison de l'Association pour la sauvegarde de la défense de Bridoire dont le président a fait l'objet d'une plainte déposée par le propriétaire du château, lequel veut ignorer les propositions d'achat

Is. de Montvert-Chaussy

L'Association historique de Ribagnac pour la sauvegarde de Bridoire fait paraître son premier bulletin de liaison. Forte maintenant de 130 membres, parmi lesquels des personnalités influentes, l'association a multiplié en 1993 les démarches tous azimuts pour sensibiliser les décideurs dans le domaine culturel, ainsi que les politiques, au sort du château. Une agitation qui n'a pas l'heur de plaire au gérant de la SCIA Roume Bouffiers, propriétaire de Bridoire, lequel a porté plainte l'année dernière contre le président de l'association, Jean-Claude Carrère.

## NOMBREUX CONTACTS

De très nombreux contacts ont été pris dans les trois derniers mois de 1993 et quelques promesses ont été faites. La Direction régionale des affaires culturelles confirme que le dossier pour procéder à des travaux d'urgence est en cours; le constat de déshérence du château pour favoriser la mise en application de cette décision d'intervention sur une propriété privée reste cependant du ressort d'une part du préfet, d'autre part du Tribunal de Bergerac qui statuera sur l'autorisation sollicitée par M. Oudin, architecte en chef des Monuments historiques, pour pénétrer dans le château.

Tout n'est donc pas si simple et si le classement d'office a pu engendrer des espoirs du côté de l'association, il existe des contraintes en termes de délais. D'autant que le gérant de la SCIA, Léon Boissier-Palun, a déposé, auprès du Conseil d'Etat, un recours en annulation de décret de classement. Le secrétaire général du gouvernement, M. De noix de Saint-Marc, lui-même Périgourdin, devait se renseigner en décembre dernier sur l'aboutissement éventuel de cette démarche, qui ne peut que retarder le déblocage de la situation. D'autres appuis ont été acquis, celui de Lucien Grosso, propriétaire de Beynac qui connaît des acheteurs intéressés par Bridoire et son voisin Kléber Rossillon, propriétaire de Castelnaud et président de la Fédération nationale des associations de sauvegarde des sites et ensembles monumentaux.

Comment ces châtelains se sont-ils manifestés ? Grâce à l'idée étonnante d'un mailing effectué vers les 150 principaux propriétaires de châteaux en Dordogne afin de les intéresser au sort de Bridoire (?). On sait aujourd'hui que plusieurs acheteurs rêvent de Bridoire, pour preuve ce véritable amoureux du château qui cherche par tous les moyens à se rapprocher de Léon Boissier-Palun depuis deux ans, ou cette vieille dame de la région toulousaine qui serait prête à lui sacrifier sa fortune. Depuis deux ans, l'association conserve précieusement les références de quelques six acheteurs potentiels sérieux. Désormais, on parle de Bridoire dans tous les médias nationaux, mais aussi à New York ou à Londres

## QUELQUES TRAVAUX

Actuellement, l'état du mur d'enceinte, qui menace de s'écrouler sur la route, préoccupe tout particulièrement l'association. La commune a dû prendre un arrêté de péril ap-



Depuis trois ans, une manifestation tranquille se déroule chaque premier dimanche de juin devant le château (Ph. J. Schoenigen)

prouvé par la DRAC le 8 novembre dernier. Elle en avait déjà pris un il y a quelques années concernant le pigeonnier. A plusieurs reprises, la SOTRACO a effectué des travaux pour le compte de la SCIA et récemment sur la toiture, ce qui a eu pour effet de mettre hors d'eau des poutres maîtresses.

L'association savait dès sa création que son parti allait l'opposer au propriétaire. Sans doute est-il trop tard pour épiloguer sur l'habileté des premières démarches, généreuses, mais peut-être maladroites. Mais qui pouvait objectivement rêver d'une concertation, voire d'un partenariat allant jusqu'à confier à l'association la gestion du site ?... Toujours est-il que la guerre est désormais déclenchée. Léon Boissier-Palun, représenté à Bergerac par M<sup>r</sup> Dandine, a systématiquement porté plainte à chaque intrusion dans le château et il ne se passe pas six mois sans que les audiences correctionnelles de Bergerac n'évoquent les clandestins de Bridoire.

En mars dernier, des visiteurs ayant laissé les portes du châtelet ouvertes, Jean-Claude Carrère avait pris sur lui de mettre en place un cadenas : « Le puits a été vandalisé, les pierres de la margelle ont été descellées et jetées au fonds du puits. Celui-ci n'est plus qu'un trou béant extrêmement dangereux à la surface du sol ». Facile à croire, surtout que la cour du château est très surélevée par rapport à la surface du sol, le puits atteignant probablement une bonne quinzaine de mètres de profondeur, dont la moitié en eau selon les constatations de Jean-Claude Carrère. Mais Léon Boissier-Palun n'a pas apprécié cette ingérence, il a porté plainte contre le président de l'association pour vols et violation de domicile avec effraction.

Il a également exigé la restitution, ou plutôt la réimplantation - de la crémaillère du puits, « mise en lieu sûr » affirme Jean-Claude Carrère. Dans le fonds, la position de la SCIA est justifiée; dans les faits, celle de l'association est tout à fait défendable. Jean-Claude Carrère ignore encore si la plainte dont il a fait l'objet se poursuivra. L'association a reçu par le passé plusieurs avertissements, mais n'a jamais été

appelée à comparaître devant le tribunal. Si c'était le cas, elle serait assistée par M<sup>r</sup> Morand-Monteil qui a assuré l'association de son soutien. Dernier coup de théâtre, cet appel d'une société d'import-export marseillaise ayant des intérêts à Dakar et cherchant des renseignements sur un important débiteur qui serait un actionnaire important de la SCIA Roume-Bouffiers. Le nom de cet actionnaire apparaît pour la première fois dans l'affaire Bridoire.

Enfin, le président Jean-Claude Carrère, enseignant, prendra sa retraite à la fin de l'année scolaire et pourra se consacrer à Bridoire. Pour l'anecdote, le père de Jean-Claude Carrère avait, il y a longtemps, racheté les vignes de Bridoire sur le territoire de Pomport.

Prochaine réunion du conseil d'administration de l'association dans la deuxième quinzaine de mars, probablement à la mairie de Ribagnac, siège de l'association.

(\*) Voir le numéro 19 du « Journal du Périgord »

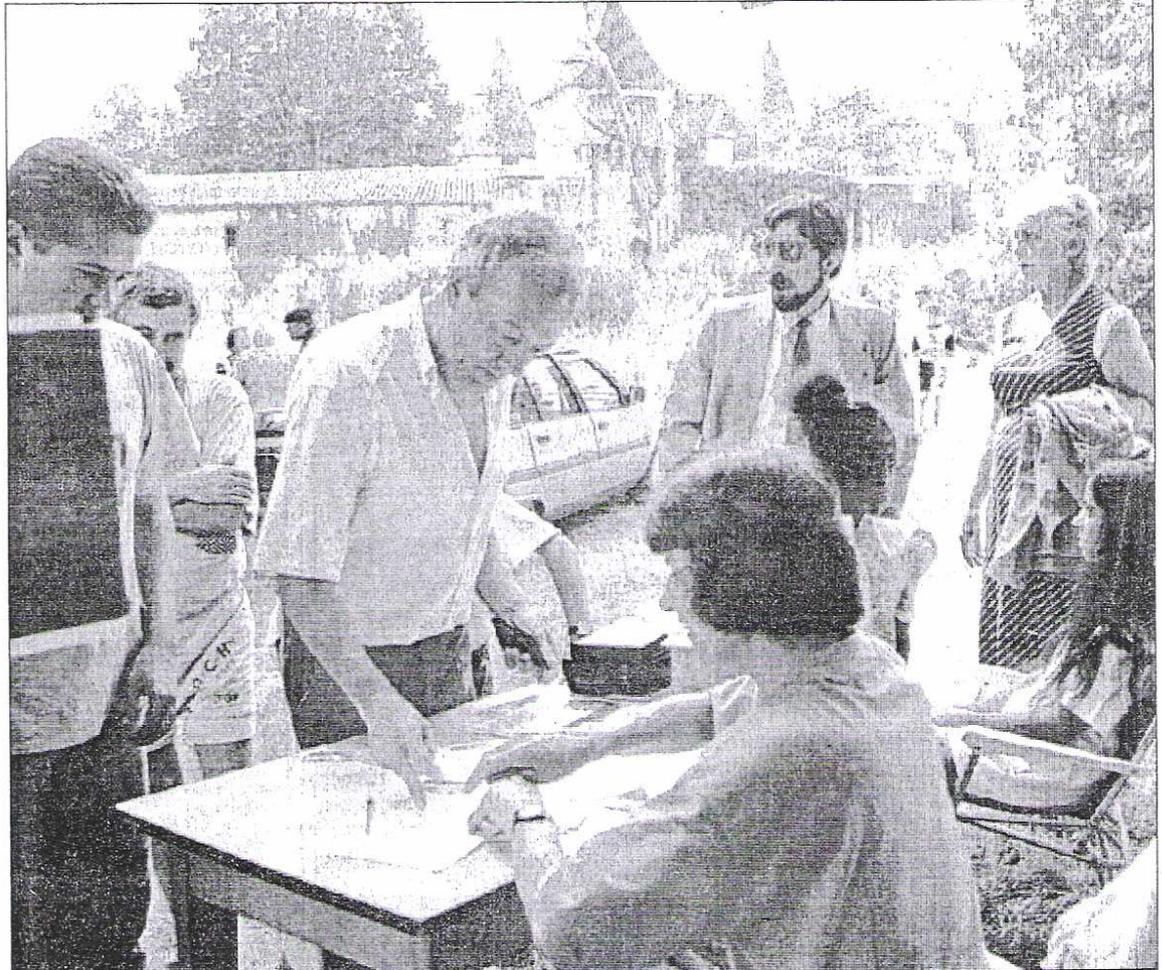


# L'assaut du 11 novembre

*Le dossier n'évoluant pas assez vite à son goût, l'Association historique de Ribagnac envisage d'emballer le pigeonnier comme Cristo l'avait fait pour le Pont Neuf, à Paris. La date est fixée: le 11 novembre*

Les membres de l'Association historique de Ribagnac ne désarment pas. Ces derniers mois, ils ont multiplié les initiatives afin de parvenir à leur but, à savoir garantir la sauvegarde du château de Bridoire, l'un des plus beaux fleurons de notre patrimoine architectural. Ce château, où séjourna au début du siècle le père Charles de Foucauld, avait été racheté en 1978 par la SCI (Société civile immobilière) et agricole Roume-Bouffiers, dont le siège social est situé au Sénégal. Dans un premier temps, des travaux de rénovations du site avaient été entrepris sans que pour autant personne ne réside dans ce haut lieu historique. Mais rapidement, le site avait été laissé à l'abandon avant d'être squatté voire pillé par des vandales. Une situation qui suscita, comme l'on s'en doute, les plus vives inquiétudes de l'Association historique de Ribagnac, désireuse de préserver et de restaurer ce monument.

Le 13 avril dernier, saisi en référé par le préfet de la Dordogne, le tribunal de grande instance de Bergerac avait autorisé l'architecte des Monuments historiques à pénétrer sur le site de ce château, classé depuis le 31 juillet 1992, afin d'établir une étude préalable. Laquelle doit permettre, entre autres, d'établir le diagnostic général de l'édifice, préconisant les travaux nécessaires afin d'assurer sa pérennité. L'architecte des Monuments historiques, M. Oudin, s'est rendu sur place début juin. Dans un courrier adressé au maire de Ribagnac, M. Norbert Rondonnier, en date du 26 septembre dernier, il indique notamment: « Il reste bien entendu le problème de violation de propriété par des intrus et tous les risques qui peuvent en découler, notamment le



Il y a déjà plusieurs mois, les membres de l'association historique de Ribagnac avaient protesté en pénétrant à l'intérieur de l'enceinte du château de Bridoire. Une opération « coup de poing » qu'ils comptent renouveler le 11 novembre...jour de l'armistice! (Photo Jacky Schoentgen)

vandalisme et l'incendie. Le pigeonnier est bien entendu en péril et envahi par la végétation. Je n'ai pu y pénétrer pour en établir les relevés », avant de reconnaître: « Il est dangereux et nécessitera des étaiements ». Avant de poursuivre, « en ce qui concerne les risques induits par le rocher et la courtine, je n'ai pu me rendre compte de leur état et j'attends la chute des feuilles pour compléter mon diagnostic ». « Je peux vous confirmer, monsieur le maire, que ce dossier fait l'objet de toute mon attention pour garantir au mieux l'ave-

nir de cet édifice qui suscite tant d'intérêt de la part de la commune et de ses habitants », conclut M. Oudin.

#### COURRIER SANS RÉPONSE

Des propos qui ne trouvent pas d'échos auprès des membres de l'Association historique de Ribagnac. Lesquels ont ces derniers mois adressé des courriers, tant à l'adresse de l'ancien président du Sénégal, M. Léopold Sédar Senghor qu'auprès du propriétaire, représenté par le gérant de la SCI, M. Boissier-Palun, les alertant sur l'état de délabrement

dans lequel se trouve actuellement le château de Bridoire. Courriers qui n'ont reçu jusqu'alors aucune réponse. Par ailleurs, selon l'association, la SCI sénégalaise Roume-Bouffiers aurait cessé ses activités depuis 1984. Des rumeurs indiqueraient en outre que l'actuelle propriétaire du château de Bridoire serait la fille d'Abou Diouf, le nouveau président du Sénégal!

Face à cette situation qui apparaît bloquée, l'association n'entend pas demeurer les bras croisés. Au contraire! Ainsi, le 11 novembre pro-

chain, les 170 adhérents sont conviés à se rendre sur place pour nettoyer les accès du pigeonnier et ainsi faciliter le diagnostic général confié à l'architecte en chef des monuments historiques. A cette occasion - et pour donner encore plus de poids à cette opération qui se veut médiatique - escomptent emballer le pigeonnier comme le fit voici quelques années le célèbre architecte Cristo pour le Pont Neuf, à Paris. Une déclaration de guerre, en ce jour d'armistice!

JEROME SOUL

## SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

## 500 000 francs pour Bridoire

*Le jour où l'Association de sauvegarde du château de Bridoire « emballe » le pigeonnier pour attirer l'attention des pouvoirs publics, l'Etat débloque 500 000 francs !*



« L'emballage » du pigeonnier a payé : l'Etat débloque des fonds pour la restauration (Photo Jacky Schoentgen)

## Jacques Ripoché

Ils l'avaient dit, ils l'ont fait ! Hier après-midi, les membres de l'Association historique de Ribagnac pour la sauvegarde du château de Bridoire ont symboliquement « emballé », avec du film plastique à usage agricole, le pigeonnier déclaré « chef-d'œuvre en péril » depuis juin 1991. Un pigeonnier sur pilotis daté du XVI<sup>e</sup> siècle, doté de neuf piliers, ce qui témoigne de la richesse et de la puissance du seigneur de l'époque. Ils ont également nettoyé ses abords pour le rendre « accessible ». L'opération s'est déroulée dans une ambiance familiale avec casse-croûte à la clé (pain de campagne, camembert, vin de Bergerac) sous le regard bienveillant de deux gendarmes. La bonne humeur n'enlevait rien au caractère très sérieux de la démarche attestée par la présence es-qualité sur le site des maires de Ribagnac, Bouniagues, Mescoulès, Sainte-Innocence, Rouffignac-de-Sigoulès, Singleyrac, Pomport, Lamonzie-Saint-Martin, Sigoulès. Le conseiller général Michel Bourgeois était là lui aussi, de même que le député Daniel Garrigue.

Le but de cette manifestation était d'attirer l'attention des pouvoirs publics suspectés de ne pas traiter le dossier de Bridoire avec toute la célérité que le délabrement des lieux rend nécessaire. « L'assaut du 11 Novembre », côté pigeonnier, a apparemment porté ses fruits puisque qu'hier, en début d'après-midi, le maire de Ribagnac, Norbert Rondonnier, a reçu « par porteur spécial » un cour-

rier du préfet. Dans ce courrier, Eric Dégremont indique que « l'Etat a prévu les financements nécessaires, dès 1995, pour une première tranche de travaux d'un montant global de 500 000 francs ». Le préfet ajoute que ces travaux « concerneront par priorité le pigeonnier ».

Pour ce qui est du château de Bridoire proprement dit, Eric Dégremont précise que le nouveau conservateur régional des Monuments historiques d'Aquitaine, M. Allemant, « a pris en charge le dossier et a entamé des négociations avec le propriétaire pour aboutir au co-financement du projet architectural et technique, ainsi que d'une première tranche de travaux urgents sous sa maîtrise d'œuvre. » Le préfet fait savoir que, si l'accord du propriétaire n'était pas obtenu « dans les meilleurs délais, c'est-à-dire d'ici à la fin de l'année 1995 », le ministre de la culture et de la francophonie « entreprendrait la procédure de classement d'office, qui est nécessairement plus longue ».

Pour les membres de l'Association historique de Ribagnac qui, jusqu'à présent, avaient vu toutes leurs manifestations frappées de l'interdit préfectoral, le courrier d'hier consacre leurs efforts pour sauver Bridoire. Mais ils savent que le plus gros est encore à venir. Raison de plus pour rester mobilisés. Car Bridoire, ils l'aiment tout autant que s'il leur appartenait en particulier. Comme le dit Norbert Rondonnier : « C'est pas que je sais du château, car il s'en est passé de drôles de choses là-dedans, mais c'est notre patrimoine. »





# L'« asso » monte à l'assaut

L'association pour la sauvegarde de Bridoire investira le château samedi pour alerter l'opinion sur son état pitoyable et éventuellement découvrir le vrai propriétaire

KHARINNE CHAROV

Il avait pourtant échappé à la Révolution, après avoir été épargné par la Guerre de Cent ans, les guerres de religion et la Fronde. Dans le Bergeracois, il est le seul château du Moyen-Age encore debout, ceux de Lanquais et de Monbazillac lui étant postérieurs. Et de loin, Bridoire a encore fière allure. Hélas, de loin seulement.

Car dès que le visiteur s'approche un peu de cette demeure fermée au public, il constate l'état des ravages. Depuis vingt ans, la bâtisse n'est plus habitée et la dernière restauration remonte à 1980. En tous cas, depuis sa vente à la société sénégalaise Roume-Boufflers, les toitures se dégradent, la plupart des fenêtres ont perdu leurs vitres, les portes sont éventrées, les murs s'effondrent. Ne parlons pas de l'intérieur systématiquement saccagé et pillé.

Tout l'objet de l'association pour la sauvegarde du château de Bridoire est là. Créée en 1989 à Ribagnac même et réunissant aujourd'hui quelque 420 adhérents, elle n'est pas au bout de ses peines, mais a déjà obtenu quelques belles victoires sur le chemin de la restauration qui viendra peut-être un jour. Ainsi, elle a réussi à faire classer le château.

## MUTISME

Hélas depuis, les affaires piétinent et s'enlisent. Même si l'association ne ménage pas ses efforts et ne comptent plus ses démarches, les lettres restent sans réponse, les recherches n'aboutissent pas. Il semblerait que ni l'Etat, ni les propriétaires n'aient cure de l'état du château. « Sans cesse, nous retrouvons une constante : nos interlocuteurs veulent bien nous aider, mais une fois qu'ils se sont penchés sur la question, ils deviennent muets ! », explique le président Claude Leroy. Comme si le cas Bridoire était top secret.

Dans le mutisme ambiant, chaque jour un peu plus, le château tombe en ruine et ce patrimoine

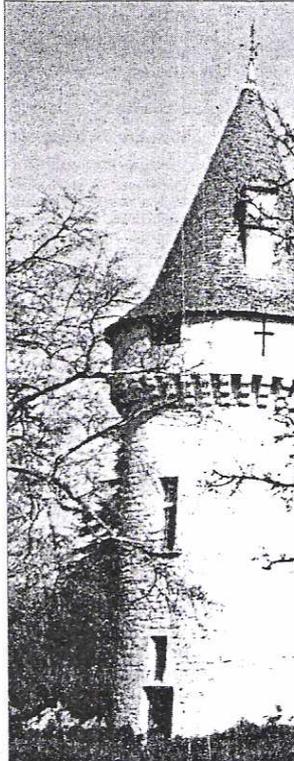
historique disparaît. « Quand un château est classé, le propriétaire a le devoir de le restaurer. Et si l'Etat le veut, il peut l'obliger à rénover. Mais à Bridoire, le propriétaire que nul ne sait identifier ne fait rien et l'Etat laisse courir », poursuit Claude Leroy, un peu éccœuré mais pas découragé.

« Nous avons tout essayé, en sollicitant du maire au président de la République, sans oublier les différents ministères et administrations de France et du Sénégal. Mais, nous n'avons aucun interlocuteur. Car la société propriétaire est une entreprise fantôme — tout le courrier que nous lui adressons nous revient — et le gérant parisien ne veut rien savoir, prétextant que c'est une affaire privée », poursuit Claude Leroy, bien décidé à ne pas à rester là.

## PLUS LE CHOIX

Ainsi, samedi à 15 heures, l'association a décidé de frapper fort afin d'alerter l'opinion. « Nous allons investir et reprendre possession du château. Cela aurait pu paraître impensable, malheureusement, nous n'avons plus le choix. Il faut se faire entendre et dévoiler les réalités que beaucoup voudraient cacher. » L'association espère que le propriétaire portera plainte pour violation de propriété privée. « Alors la justice va être obligée de mettre son nez dans ce scandale et recherchera les statuts de la société pour connaître le propriétaire », explique Claude Leroy.

Même si le château est privé, il fait partie du patrimoine historique du Bergeracois — c'est un des fleurons du genre en Périgord — et les habitants entendent acheter la demeure pour le franc symbolique. « Le château a été saccagé, on ne va pas le payer ! », disent-ils. Ils aimeraient même, après l'avoir restauré, l'ouvrir aux touristes et finalement le faire revivre, comme lors de la dernière nuit du patrimoine. Et pour faciliter les démarches, il vaudrait mieux parlementer avec un propriétaire en chair et en os, au lieu de se battre contre... des fantômes.



Malgré sa lente dégradation, Bridoire

## CHÂTEAU DE BRIDOIRE

### Mise en garde

Le sous-préfet et le procureur de Bergerac ont prévenu : tout membre de l'association pour la sauvegarde de Bridoire qui investirait le château demain sera poursuivi pour violation de domicile

LAURENT CRAMAREGEAS

Michel Mourou a le sens de la litote. Pour qualifier l'annonce faite mercredi dans nos colonnes de l'action de l'association pour la sauvegarde de Bridoire, le sous-préfet de Bergerac a choisi d'évoquer « une certaine agitation ».

Hier, en tout cas, en attendant une opération prévue pour dimanche après-midi, les principaux protagonistes du dossier se sont bel et bien agités.

À la sous-préfecture, le représentant de l'Etat dans l'arrondissement et Gérard Aldigé, procureur de la République bergeracois, ont reçu les responsables de l'association, ainsi que Ginette Piquer, le maire de la commune de Ribagnac où est construit le château, et Michel Bourgeois, le conseiller général du canton de Sigoulès.

Pourquoi ce rendez-vous, attendu « depuis huit ans », par l'association, à en croire l'un de ses ambassadeurs ? Au cours d'une conférence de presse qui a suivi, MM. Mourou et Aldigé ont précisé leur démarche.

### DES GUERRES À LA « GUÉGUERRE »

« L'Etat ne peut rester les bras croisés. Au nom du préfet, nous avons mis en garde les membres de l'association et les élus contre toute action conduite dans l'illégalité », a expliqué Michel Mourou. « Dans un état de droit, il faut mesurer la justesse de son action aux moyens que l'on emploie. On ne peut programmer une infraction à la loi pénale », a renchéri le magistrat. Le message était clair. Les amis du président Claude Leroy ont annoncé qu'ils investiraient le château ? Soit. Alors la gendarmerie sera sur place et constatera toutes les in-

fractions commises, en l'occurrence des violations de domicile.

En dévoilant l'opération et en tournant la énème page du « feuilleton Bridoire », le président Leroy n'avait justement pas fait mystère de son intention de se mettre spontanément hors la loi.

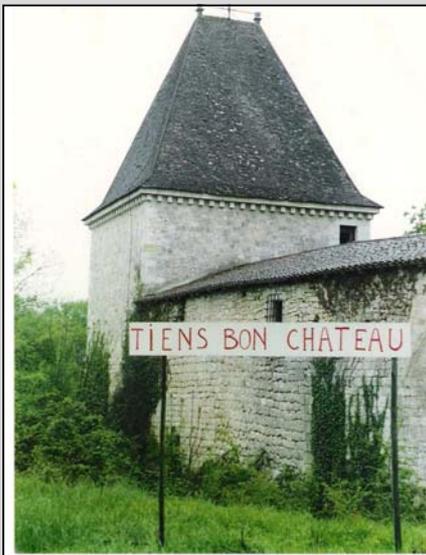
Ainsi, pensait-t-il, le propriétaire portera plainte et l'association pourra entrer en contact avec cet incontournable interlocuteur.

Un argument indéfendable, selon Gérard Aldigé. « En 1993, une plainte avec constitution de partie civile a été déposée à l'encontre de l'un de leurs membres. Ce dossier a abouti à un non-lieu confirmé par la cour d'appel de Bordeaux. Et ils ont eu l'occasion de connaître le représentant légal du propriétaire », a indiqué le procureur. « Certes, mais c'était il y a cinq ans. Depuis, nous ignorons toujours ce qui se cache derrière la société qui avait racheté le château », a répliqué Claude Leroy, devant la sous-préfecture.

Désireux d'apaiser les esprits, Michel Mourou a par ailleurs annoncé la venue de l'architecte en chef et du conservateur régional des monuments historiques, début mai. Les deux spécialistes, nantis de l'accord du propriétaire, se livreront à une expertise du bâtiment afin que le ministère des Affaires culturelles envisage la marche à suivre. Gérard Aldigé, quant à lui, s'est montré persuadé que les membres de l'association n'enfreindraient pas la loi.

Ce à quoi leurs représentants ont répliqué : « nous ne sommes pas des provocateurs. Nous voulons faire avancer le dossier ». Rendez-vous dimanche, à 15 heures. Épargné par la Guerre de Cent Ans, les guerres de religion et la Fronde, Bridoire se prépare à une « guéguerre » dominicale.

9. 25. 4. 98



Monsieur Robert Werner, rédacteur en chef et responsable de l'unité Patrimoine à TF1, réalise, dans le cadre de l'émission Reportage, un long sujet sur le combat de notre Association pour sauver Bridoire. Monsieur Boissier-Palun tente d'intimider la chaîne afin qu'elle ne diffuse pas ce sujet... en vain!